

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

<p style="text-align: center;">NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE</p> <p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2022</p>

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune après le vote du conseil Municipal.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice ; les résultats du budget par Le Maire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2022 sera voté le 5 avril 2023 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la Mairie après son vote.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section « dépenses de fonctionnement » regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, gaz, électricité ...

La section « recettes de fonctionnement » retrace les encaissements que la commune perçoit : les impôts, dotations de l'état et produits de services.

Pour notre commune :

- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges qui s'y rattachent, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 48.79 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 2 885 202.42 euros

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 4 104 119.15 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ✚ Les impôts locaux (2 168 306.90 €)
- ✚ Les dotations versées par l'Etat (530 574 €)
- ✚ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (32 874.18 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Dépenses courantes (011)	816 410.57	Excédent brut reporté (002)	757 272.49
Dépenses de personnel (012)	1 281 811.23	Recettes des services (70)	32 874.18
Autres dépenses de gestion courante (65)	261 947.29	Impôts et taxes (73)	2 168 306.90
Dépenses financières (66)	101 675.79	Dotations (74)	530 574.00
		Participations (74)	423 823.13
Dépenses exceptionnelles (67)	16 888.71	Autres recettes de gestion courante (75)	47 697.38
Autres dépenses – Atténuation de produits (014)	148 256.47	Recettes exceptionnelles (77)	88 005.00
		Recettes financières (76)	9.38
		Autres recettes (013)	51 372.62
		Remboursement sur amort (78)	24.00
Total dépenses réelles	2 626 990.06	Total recettes réelles	4 099 959.08
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	258 212.36	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 160.07
Total général	2 885 202.42 €	Total général	4 104 119.15 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 étaient les suivants :

- . Taxe foncière sur le bâti : 41.79%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 107.51%

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, Le taux de taxe d'habitation est gelé au taux de 2019 et le Conseil Municipal ne la vote pas.

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 168 306.90 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 530 574 € soit une diminution de 2.26 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, remboursement de la dette, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Hors Restes à réaliser)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	349 756.11
Remboursement d'emprunts (16)	277 023.79	FCTVA (10222)	73 464.19
Travaux de bâtiments (23)	85 258.40	Mise en réserves (1068)	150 661.36
Acquisitions et petits travaux (21)	427 486.52		
Etudes (20)	53 962.32	Taxe aménagement (10226)	397 395.42
Subvention d'équipement (204)	493 730.00	Subventions (13)	77 061.94
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (040)	4 160.07	Emprunt (16)	401.365.00
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (041)	34 686.66		
Autres	36 960.77	Produits (écritures d'ordre entre section) (040)	258 212.36
		Produits (écritures d'ordre entre section) (041)	34 686.66
Total général	1 413 268.53 €	Total général	1 742 603.04 €

c) Les principaux projets de l'année 2022 ont été les suivants (Hors Restes à réaliser) :

- ❖ La poursuite des études pour le remplacement des préfabriqués des ALAE
- ❖ Les études de réaménagement du parc de la Mairie
- ❖ La poursuite du programme de plantations d'arbres et d'arbustes
- ❖ Le budget participatif
- ❖ L'Attribution de compensation d'investissement pour porter le programme de voirie (Mini giratoire de la Clairière, rue Bourdasse, travaux divers...) selon le nouveau calendrier de financement établi par le Muretain Agglo
- ❖ Le fonds de concours au MA pour la piste cyclable entre la route de Roquettes et le collège (1^o tranche)
- ❖ Le financement des extensions du réseau d'électrification correspondant aux opérations de logements en cours

d) *Les subventions d'investissements reçues :*

❖ De l'Etat :

Matériel informatique reconditionné :	1 312.00 €
Conseiller numérique 2 ° année :	8 470.11 €
Capteurs Co2 dans les écoles :	3 752.00 €

❖ Du Département de Haute-Garonne :

Achat de véhicule :	6 492.00 €
Passerelles :	20 719.60 €
Mobilier Urbain :	835.20 €

❖ De la Commune de Villate :

Des participations pour travaux :	31 198.23 €
-----------------------------------	-------------

❖ De la CAF :

Matériel de l'Espace Jeunes Pins-Justaret	1 932.00 €
---	------------

❖ D'ALVEOLE porté la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) :

Abri vélo du Groupe Scolaire Jean Jaurès :	2 350.80 €
--	------------

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) *Etat de la dette*

Au 01/01/2022, le Capital restant dû s'élevait à 2 638 542.11 €.

Au 31/12/2022, le capital restant dû était de 2 762 095.40 €.

En 2022 :

- Il y a eu extinction de l'emprunt (46) à taux 0 réalisé auprès du Conseil Départemental pour la construction du cimetière. La dernière annuité de 750.75 € a été versée le 5/03/2022.
- La Commune a réalisé un emprunt de 400 000 €, conformément au budget primitif, à taux fixe (1.345%) sur 10 ans.
- La commune a procédé au service courant de la dette honorant une annuité de 272 628.57 € dont :
 - 183 347.26 € de capital,
 - 90 032.06 € d'intérêts.
- La Commune a aussi procédé au remboursement anticipé d'un emprunt terminant ainsi l'opération de renégociation entamée en 2021 :

Emprunt	Capital (en €)	Indemnités + intérêts intercalaires (en €)
MIN508795EUR001	93 099.44	14 460.95
Total au 166 et au 6668	93 099.44	14 460.95

b) *Recettes et dépenses de fonctionnement :*

Recettes de Fonctionnement	3 346 846.66 €
Dépenses de Fonctionnement	2 885 202.42 €
Report 2021	757 272.19 €

RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 218 916.73 €
--------------------------------	-----------------------

Recettes d'Investissement	1 392 846.93 €
Dépenses d'Investissement	1 413 268.53 €
Report 2021	349 756.11 €

SOLDE D'EXECUTION	329 334.51 €
--------------------------	---------------------

Restes à Réaliser Recettes	106 636.31 €
Reste à Réaliser Dépenses	920 664.25 €
SOLDE Reste à Réaliser	-814 027.94 €

BESOIN A COUVRIR :

484 693.43 €

c) *Principaux ratios*

Ratios	Valeur de la Commune (en €)	Moyenne de la strate (en €)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	595.55	929.00
Produit des impositions directes / population	478.21	457.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	757.81	1075.00
Dépenses d'équipement brut / population	129.85	320.00
Encours de la dette / population	598.00	717.00
DGF / population	120.28	149.00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	48.79%	54.37 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86.88 %	94.77 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.13 %	74.48 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement,	78.91 %	67.81 %

Fait à Pins-Justaret le 28 mars 2023

Le Maire,

Philippe GUERRIOT